

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2013

L'an deux mil treize et le 1^{er} mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Présents : mesdames et messieurs Joseph RAMPAL, Christophe GUIOL, Elisabeth SZIKLAI, adjoints, Laurent BALZIO, Frédéric GODANO, Michelle TICOT, Vincent VAGH, Christian ZIEGLER,

Absents ayant donné procuration : David TRAINÉAU à Rolland BALBIS, Martine FAYAUBOST à Elisabeth SZIKLAI, Marthe AMBROSIONI à Christian ZIEGLER,

Absents : Jérôme AVANOTTO

Monsieur Christian ZIEGLER est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de séance du 21 décembre 2012.

ADHESION DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCES D'ARGENS AU SYMIELECVAR EN TANT QUE COMMUNE INDEPENDANTE

Après exposé du Maire le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion au Symielecvar de la commune de Seillons Sources d'Argens en tant que commune indépendante et autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

AMENAGEMENT DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Le conseil municipal adopte la modification de la délibération et du plan de financement sollicitant l'aide financière du Conseil Régional. Cette modification porte sur la présentation du dossier sur un seul exercice, la demande de financement ne pouvant pas être présentée en deux tranches sur les années 2012 et 2013.

DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE EN REGIE PROGRAMME 2013

Sur proposition de Christophe GUIOL, adjoint, le conseil municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'aide technique en régie, en vue de réaliser les travaux sur la voirie communale : Chemin des Ségalières, Chemin du Jas de Barna.

Ces travaux seront réalisés par les équipes du service de génie civil du Conseil Général.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de travaux sur la voirie communale qui fixe les engagements respectifs des deux collectivités.

MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COMMUNE

Après exposé du Maire le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération qui fixe les modalités de mise en œuvre du temps partiel sur autorisation (quotité comprise entre 50 et 99%) et sur le temps partiel de droit (quotités de 50, 60, 70 ou 80 %).

AFFECTATION DE L'AIDE ANNUELLE DU CONSEIL GENERAL

Le maire informe les conseillers que l'aide annuelle 2013 du conseil général sera affectée aux travaux de la Place général de Gaulle.

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Le Maire demande au conseil municipal d'instituer le droit de préemption urbain sur le nouveau périmètre des zones U et AU du PLU approuvé par délibération du 30 novembre 2012.

Après exposé du maire et afin de donner à la commune la possibilité de constituer des réserves foncières qui recevront à terme, des opérations destinées à favoriser son développement économique et social, ou toutes actions spécifiques entrant dans le cadre des actions définies à l'article L.300.1 du code de l'urbanisme, le conseil municipal adopte à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL (Société Publique Locale « Ingénierie départementale 83 »)

Le Maire expose l'objet de la proposition de modification n°2 des statuts de la SPL « Ingénierie départementale 83 ». Il explique que la Commune de Gonfaron a accepté de céder 14 actions afin de permettre à de nouvelles collectivités territoriales d'adhérer à la SPL. Il convient donc de modifier l'article 7 « apports et formation du capital social » conformément à l'exemplaire joint en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – DELIBERATION REPORTANT LA DATE D'EFFET DE LA REFORME

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre règlementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24h d'enseignement comme aujourd'hui mais sur 9 demi-journées
- Les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée de 3h30 maximum pour une demi-journée,

La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30. A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé de plus que les collectivités territoriales, selon leurs besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées, justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra tenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale,

Les incertitudes concernant les financements. En dernier lieu, Monsieur le maire, insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- De charger Monsieur le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

GRATUITE DE LA BIBLIOTHEQUE

Elisabeth SZIKLAI, adjointe, propose au conseil municipal de voter la gratuité de l'accès à la bibliothèque. Elle explique que la bibliothèque doit permettre un accès à la culture pour tous.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'instaurer la gratuité de l'accès à la bibliothèque dès l'année 2013.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'objectifs et de financement couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 qui lie la Commune, l'Association « Leï Drôle » et la CAF du Var.

VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION ACCORDEE A LA CRECHE « LEI DROLE »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention 2013 accordée à la crèche « Leï Drôle », pour un montant de 22 400€, afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie avant le vote du budget primitif. Le conseil adopte à l'unanimité.

QUALIFICATION DES CHAMBRES D'HOTES

Monsieur Rampal, adjoint au tourisme, fait un exposé concernant la possibilité par la Commune, via son Office de Tourisme de s'engager en partenariat avec le FROTSI (Offices de Tourisme de France) à qualifier les chambres d'hôtes sur le territoire de la commune.

L'objectif est de développer une offre de qualité pour le propriétaire, de contribuer au développement de la qualification des hébergements touristiques, d'apporter la possibilité aux propriétaires de chambres non labellisées de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation et de privilégier une image de qualité du territoire touristique communal.

Le conseil d'administration de la FROTSI du 6 novembre 2012 a décidé de faire payer la qualification des chambres d'hôtes à hauteur de 10€ par chambre. Il sera donc demandé aux propriétaires qui souhaitent participer à cette labellisation, la participation financière de 10€ par chambre. Le versement se fera à la régie du tourisme de la commune de Villecroze qui reversera ensuite les produits à la FROTSI.

Cette qualification une fois délivrée est valable 5 ans.

L'agent communal en charge du tourisme a suivi les formations techniques et pratiques lui permettant de constituer les dossiers administratifs de qualification. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

REUNION DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Rampal fait savoir que le débat d'orientation budgétaire aura lieu le Mercredi 13 mars 2013 à 17h30.

INFORMATIONS

Le 1^{er} étage de l'office du tourisme est mis à disposition par la mairie pour l'installation d'un médecin, en attendant que les travaux entrepris sur l'immeuble de la Place de l'Eglise soient terminés, notamment le RDC, destiné à la création d'un centre médical.

Le Maire fait un point sur l'avancement des travaux :

Logements dans l'Immeuble Place Général de Gaulle : L'architecte a remis le dossier de consultation des entreprises, le marché est lancé et la remise des offres est prévue pour le 15 avril 2013. Les travaux devraient démarrer fin septembre, début octobre 2013.

Rénovation Place Général de Gaulle

Les visites de chantier se déroulent chaque vendredi matin, le calendrier des travaux annexé au marché sera respecté.

Maison des Associations

Elisabeth Sziklai, adjointe fait savoir que les huisseries et menuiseries de la salle des associations sont remplacées et que le rendu est très satisfaisant. Des travaux de peinture sont prévus pour harmoniser les rampes actuellement de couleur bordeaux. De nouveaux rideaux de scène et tringles à rideaux vont être installés.

B.L.H.D. (boucle locale à haut débit) :

Elisabeth Sziklai donne des informations sur l'avancement de ces travaux, le boîtier a été installé le 12 février 2013 et le branchement de l'armoire électrique est en attente de l'obtention du certificat du consuel par France télécom.

La séance est levée à 19h30.